



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4646

Attribution d'une subvention de 24 000 euros à l'association Village des créateurs du passage Thiaffait pour le développement et l'animation de la filière créative mode/décoration/design
- Approbation d'une convention cadre

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

SEANCE DU 25 MARS 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 MARS 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MARS 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 AVRIL 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 AVRIL 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINÉ, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. GIORDANO (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme LEVY (pouvoir à Mme BAUGUIL), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAVARD, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4646 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 24 000 EUROS A L'ASSOCIATION VILLAGE DES CREATEURS DU PASSAGE THIAFFAIT POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'ANIMATION DE LA FILIERE CREATIVE MODE/DECORATION/DESIGN - APPROBATION D'UNE CONVENTION CADRE (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 mars 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Village des créateurs est une structure qui a pour vocation de détecter, d'accompagner et de propulser les créateurs de mode, décoration et design de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'association « Le Village des créateurs du passage Thiaffait » est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, créée en 2001, avec le soutien des collectivités (Ville de Lyon, Métropole de Lyon et Région Auvergne Rhône-Alpes), des organisations professionnelles de l'habillement et du textile et de divers acteurs de la mode pour revitaliser le quartier des pentes de la Croix-Rousse, favoriser le développement économique et la promotion des jeunes entreprises du secteur mode/textile.

Depuis 9 ans, le Village des créateurs propose également ses services aux entreprises du secteur décoration/design.

Le Village des créateurs est la seule structure d'accompagnement dans le domaine de la mode en France organisée sous forme associative, réunissant dans son Conseil d'administration toutes les composantes des filières textile/habillement et déco/design, les chambres consulaires, les organismes de formation tels que l'Université de la Mode Lyon 2 et ESMOD, les représentants de la profession, les créateurs et les designers confirmés, et les industriels. Cet équilibre lui confère indépendance et efficacité dans la mobilisation des réseaux.

En 2012, un Club des Partenaires a été créé pour rassembler officiellement les chefs d'entreprises désireux de soutenir et promouvoir la création en mode/décoration/design et l'entrepreneuriat en Région Auvergne-Rhône-Alpes au côté du Village des créateurs. Ce club rassemble actuellement une vingtaine de partenaires.

Le Village des créateurs accompagne les entreprises dans les domaines suivants : entrepreneuriat, développement commercial, production d'évènements, stratégie de communication, import-export, soutien logistique, etc.

L'association a son siège social dans le passage Thiaffait à Lyon 1^{er} dans les locaux appartenant à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) pour l'exploitation et la gestion de :

- 12 ateliers/show-rooms,
- une boutique,
- un café restaurant (Traboule Kitchen installé en 2017)
- et un bureau.

Ceci représente une surface de 798 m².

Le Village emploie 5 salariés.

Ses principales missions sont :

- la gestion de la pépinière d'entreprises accueillant en résidence pendant 24 mois, renouvelables 12 mois, 12 marques ou plus dans 12 ateliers et ateliers/show-rooms ;
- le développement économique des entreprises adhérentes (80 marques) en mettant à leur disposition un accompagnement personnalisé, des services, des conseils, des formations et une mise en réseau ;
- le diagnostic et le conseil ante-crédation auprès des porteurs de projets mode, décoration et design dans le cadre du réseau Lyon Ville de l'Entrepreneuriat (LYVE) ;
- la gestion de la boutique « Le Village des Créateurs / La Boutique » ou « VDC/B », un life store mode, déco et design qui est une boutique d'accompagnement pour les marques du Village des créateurs.

Le Village des créateurs participe à la redynamisation du quartier des pentes de la Croix-Rousse avec, fin 2018, 31 adhérents implantés dans le 1^{er} arrondissement. Le travail du Village des créateurs a un impact positif sur le développement des entreprises et l'essaimage de ces dernières dans les pentes de la Croix-Rousse et au-delà.

Le Village des créateurs organise également des événements pour promouvoir l'activité de ses adhérents et participer ainsi à l'animation commerciale locale.

En 2018, l'association a développé des événements et initiatives pour donner plus de notoriété aux marques accompagnées :

- quatre « Open Air »,
- trois rencontres dans le cadre de Fashion Tech Lyon,
- un espace au Printemps des Docks avec une quinzaine de marques,
- la 12^{ème} édition du concours Talents de Mode,
- des corners pour plusieurs marques aux Galeries Lafayette.

Le Village des créateurs a également participé au marché des soies avec quatre marques et a réalisé deux Pop-up Store rue Grolée et à l'Hôtel Dieu.

Il a organisé une exposition-vente au palais Royal à Paris avec une quinzaine de marques.

En 2018, le Village des créateurs comptait 64 entreprises adhérentes et 15 résidentes lesquelles représentent au total près de 160 emplois cumulés.

Le taux d'occupation moyen des locaux en 2018 s'élève à 94,56% :

Depuis sa création, le Village des créateurs a accompagné 333 entreprises dont 59 % continuent leur activité.

Le chiffre d'affaires cumulé des entreprises accompagnées pour l'année 2018 est de près de 6 200 000 €.

Dans le cadre du réseau LYVE, en 2018, le Village des créateurs a reçu 28 porteurs de projets qui ont été conseillés et orientés (ante création).

En 2019, le Village des créateurs souhaite poursuivre :

- le développement de son offre de services, notamment en stratégie de marque, commerciale et export pour une adéquation toujours plus qualitative avec les besoins des entreprises ;
- les actions menées par le Village des Créateurs depuis sa création comme l'accompagnement entrepreneurial, l'assistance juridique, la communication, l'appui à la stratégie et au développement commercial des entreprises seront reconduites ;
- des actions d'accompagnement dans les domaines du digital, du « be to be », du « be to c » et en merchandizing.

De plus, un accompagnement individualisé est proposé aux résidents et adhérents pour une adéquation toujours plus qualitative avec les besoins des entreprises.

Le budget prévisionnel du Village des créateurs pour l'année 2019 est de 513 000 € auquel s'ajoute 144 200 € de valorisations en nature.

La Ville de Lyon soutient le Village des créateurs depuis sa création en 2001, son action s'inscrivant dans la politique municipale à la fois d'animation commerciale et d'appui aux filières économiques lyonnaises.

A ce titre, par délibération n° 2018/3987 du 2 juillet 2018, vous avez attribué une subvention de 24 000 € au Village des Créateurs.

Le Village des créateurs bénéficie aussi d'un soutien financier important de la Métropole de Lyon (185 000 €) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (140 000 €).

Pour cette année 2019, je vous propose de poursuivre le soutien de la Ville à la filière de la mode, décoration et design en approuvant une convention entre la Ville de Lyon et le Village des créateurs et en attribuant à l'association « le Village des créateurs » une subvention de 24 000 €.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil **du 1^{er} arrondissement** ;

Où l'avis de la commission **relations internationales - économie - commerce et artisanat - tourisme** ;

DELIBERE

1. Une subvention de 24 000 euros est allouée à l'Association village des créateurs du passage Thiaffait (dont le siège social est situé 19 rue René Leynaud à Lyon 1^{er}), pour le développement et l'animation de la filière créative mode/décoration/design.
2. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association village des créateurs du passage Thiaffait, est approuvée.
3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 52005, programme DEVELOPMENT, opération FILIERES, nature comptable 6574, fonction 94, chapitre 65

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Fouziya BOUZERDA